



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 81870

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le risque de fermeture de la section norvégienne du lycée international de Saint-Germain-en-Laye. Cette section obtenait l'aide conséquente de l'État norvégien depuis quelques années, elle existe depuis 1985. En octobre 2014 cette section a fait l'objet d'un audit de l'UDIR, agence dépendant du ministère de l'éducation norvégien en charge de l'enseignement scolaire. Le 24 mars 2015, l'UDIR a rendu son rapport dans lequel il préconise la fin de l'homologation de cette école et donc la cessation de la subvention de l'État norvégien. Ce rapport s'appuie sur la loi norvégienne sur les écoles privées de 2007, il estime que la subvention allouée entre 2011 et 2013 a fait l'objet d'une utilisation pour les classes de première et de terminale alors qu'elle ne devait couvrir que les niveaux jusqu'à la seconde incluse. En outre les cours ne sont pas à 100 % en norvégien selon l'UDIR. La section norvégienne de Saint-Germain-en-Laye scolarise 46 élèves de la maternelle à la terminale, elle est devenue internationale en 2012. Les élèves norvégiens ont passé l'option internationale du baccalauréat (OIB) pour la première fois en 2013 et tous les élèves des promotions 2013 et 2014 ont été reçus. Il aimerait savoir s'il lui serait possible de contacter son homologue norvégien en expliquant la nécessité de proroger cette subvention au regard de l'OIB et de l'effort d'internationalisation réalisé par ce lycée. De plus, les projets d'extension du lycée français d'Oslo avec une colocalisation en 2019 avec le lycée allemand (projet « Blindern ») et l'université d'Oslo pour avoir une école européenne sont à souligner dans notre coopération éducative.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international suit avec attention la situation de la section norvégienne du Lycée international de Saint-Germain-en-Laye. Cette section est en effet un élément important de la coopération éducative entre les deux pays. Celle-ci se traduit notamment par des programmes d'accueil de jeunes Norvégiens en France, qui existent pour certains depuis près d'un siècle, et des échanges universitaires nombreux impliquant professeurs, chercheurs et étudiants. S'agissant du risque de fermeture évoqué, cette question relève des prérogatives des autorités norvégiennes. Ces dernières assurent le financement de cette section sur leur budget propre. Les services juridiques norvégiens travaillent à une solution qui soit compatible avec le droit local. Cette réflexion s'effectue en lien étroit avec le Conseil des parents norvégiens et l'ambassade de France à Oslo, ainsi qu'avec l'ambassade de Norvège à Paris. La dimension culturelle des relations franco-norvégiennes, qui fait l'objet d'une coopération ancienne et fructueuse, mobilise un engagement et une attention soutenue de la part du MAEDI. Tous les efforts seront faits pour maintenir la section norvégienne du Lycée international de Saint-Germain-en-Laye qui contribue utilement à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, en Europe et dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81870

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4625

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6982